



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 18 février 2019**, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, afin de se prononcer, entre autres, sur une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme de la Ville concernant l'immeuble suivant :

### **2563, rue Brézel**

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation de l'agrandissement de la résidence, localisé en cour latérale de la propriété située au 2563, rue Brézel. L'agrandissement possède une marge de recul latérale de 3,35 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 4 m pour ce type de bâtiment.

Toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure précitée, qu'elles soient favorables ou défavorables, pourront se faire entendre lors de la séance, ou encore, avant cette date, en adressant leurs commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, 2, place La Salle, Baie-Comeau (Québec), G4Z 1K3, par télécopieur au 418 296-8194 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca).

Baie-Comeau, le 17 janvier 2019

**Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques**